

Date de dépôt : 31 mai 2012

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :
CEVA, pour un service de qualité et respectueux des conditions
de travail des conductrices et conducteurs de locomotives**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 11 mai 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le CEVA est sur de bons rails. Les travaux ont débuté et le développement d'un vrai projet d'agglomération est en vue. La vie et la mobilité des habitant-e-s de la région vont être grandement facilitées. Notre attention a été attirée par la création d'une entité autonome, Transférís, qui sera chargée de la gestion du réseau CEVA en collaboration avec la SNCF. Cependant, les buts et implications de Transférís renferment encore beaucoup de questions et certainement également des dangers potentiels au bon fonctionnement du réseau.

Premièrement, l'exemple de la compagnie privée « RégionAlp », entité créée dans le Valais, a démontré que les conductrices et conducteurs de locomotive bénéficiaient de conventions collectives (CCT) revues à la baisse par rapport à la CCT des CFF. Cela n'a pas manqué de poser un problème majeur : les conductrices et conducteurs, dès la formation terminée n'ont pas tardé à s'engager chez les CFF pour avoir de meilleures conditions de travail, rendant difficile le recrutement. Ensuite, la compagnie privée, financièrement pressurisée a limité les coûts, notamment, de la formation des conductrices et conducteurs pour RégionAlp. De fait leur formation est moins complète que celle octroyée par les CFF. On ne peut que se demander l'impact à terme sur la qualité et la sécurité du réseau.

Deuxièmement, à l'heure actuelle, les conductrices et conducteurs CFF travaillent en grande majorité aussi bien sur les « grandes lignes » que sur les lignes régionales. Cette polyvalence permet non seulement d'offrir des

perspectives d'évolution de carrière pour les employé-e-s mais aussi de donner de la flexibilité dans l'organisation générale du réseau. En spécialisant et en cantonnant les conductrices et conducteurs sur une ligne, cette flexibilité sera perdue.

Les solutions existent pour allier un service de qualité et les conditions de travail conformes à la CTT et au niveau de formation des CFF. Il est possible de mettre en place, pour les conductrices et conducteurs, une collaboration avec la SNCF dans le cadre du CEVA et une entité autonome. Si ce n'est finalement pas faisable, il est possible que les CFF, et la SNCF, continuent à employer les conductrices et conducteurs, et les mettent à disposition de Transferis. Des conditions de travail optimales sont le meilleur moyen d'assurer un service de qualité.

Ma question est donc la suivante :

Comment le Conseil d'Etat compte-t-il s'assurer que le CEVA sera piloté par des conductrices et conducteurs bénéficiant des conditions cadres des CFF (salaire – CCT CFF, diversité des missions, possibilité de progression dans la branche) ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Transferis SAS est une société paritaire de droit français créée à Annemasse en 2009 par les Chemins de fer fédéraux (CFF) et la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Cette filiale dite d'études et de marketing des deux opérateurs ferroviaires comprend deux personnes détachées respectivement de leur maison-mère.

En incarnant sur le terrain transfrontalier la volonté commune de collaboration des CFF et de la SNCF et en agissant comme passerelle entre les entreprises, Transferis a pour mission principale d'œuvrer à la promotion du futur RER franco-valdo-genevois, qui verra le jour lors de la mise en service de la ligne ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA). Dans ce cadre, cette société est chargée de veiller à prendre en compte les besoins des futurs clients transfrontaliers du RER, en réalisant diverses études, telles que notamment l'analyse de la demande du futur système, l'intégration des horaires et des tarifs, la recherche d'un nom pour le réseau et le concept de communication.

Le Conseil d'Etat a accueilli avec satisfaction la création de cette entité, permettant de concrétiser tant le premier pas d'une collaboration entre les deux opérateurs, que la matérialisation d'un futur réseau RER de 230 kilomètres de lignes et 40 gares. Ce réseau reliera l'arc lémanique à la Haute-Savoie et l'Ain, soit bien au-delà du cadre strict de l'infrastructure CEVA, en l'occurrence la ligne Genève-Annemasse.

En effet, pour assurer une exploitation performante et intégrée du futur RER, sans rupture de charge à la frontière et avec un matériel roulant unique, une collaboration renforcée entre les CFF et la SNCF est indispensable. Par conséquent, ladite collaboration est clairement favorisée par les autorités organisatrices concernées, à savoir les cantons de Vaud et de Genève, ainsi que la région Rhône-Alpes.

Si Transferis représente dès lors le premier pas symbolique franchi pour mettre en œuvre cette volonté de coopération, à l'heure où les travaux de l'épine dorsale du système viennent d'entrer dans une phase de réalisation effective avec le début des travaux à fin 2011, les modalités concrètes d'exploitation communes à l'horizon de la fin 2017 ne sont pour l'heure pas encore définies par les opérateurs. Il convient effectivement d'étudier ces questions complexes dans leurs dimensions juridique, organisationnelle, matérielle, managériale et financière.

S'il n'appartient pas à ce stade à notre Conseil de s'immiscer dans les aspects de formation des conducteurs et de leur polyvalence future, qui relèvent de la compétence propre aux futurs exploitants, à savoir les CFF et la SNCF, il verra naturellement à ce que le futur modèle d'exploitation respecte les plus hauts standards de qualité et de sécurité. C'est donc une priorité pour le Conseil d'Etat que le futur RER franco-valdo-genevois fonctionne de manière optimale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER